

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 25 FEVRIER 2015**

AFFAIRE N°16

**Opération « Modernisation des réseaux AEP – Programme 2012
(Communes du Tampon, de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux) »
Lot 1.2 : acceptation de la subvention de l'Office
de l'Eau et approbation du plan de financement définitif**

NOTA

*Nombre de
conseillers en
exercice : 48*

Présents : 26

*Absents
représentés :
10*

Absents : 12

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt-cinq du mois de février à quatorze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

ETAIENT PRESENTS

ETAIENT PRESENTS

VALY Bachil	THIEN AH KOON André	RIVIERE Marie France
DUPREY André	Jacquet HOARAU	François ROUSSETY
LEBRETON Patrick	TURPIN Clarita	PAYET José
MUSSARD Rose Andrée	MONDON Laurence	PAYET Bernard
Axel VIENNE	CLAIN José	SELLIER Jessica
LANDRY Christian	ROBERT Pierre	GASTRIN Albert
VIENNE Raymonde	FRUTEAU-BOYER Jacqueline	MOREL Rito
JAVELLE Blanche Reine	MAUNIER Daniel	Mimose DIJOUX RIVIERE
LEBON Marie Jo	GAUVIN Solène	

ABSENTS

Harry MUSSARD, Alin GUEZELLO, Jean-Jacques VLODY, Colette FONTAINE, François RIVIERE, Harry MALET, Emmanuelle HOARAU, Harry Claude MOREL, Priscilla PAYET, Paulet PAYET, Sabrina PICARD, DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle

REPRESENTE(E)S-PROCURATION

Isabelle GROSSET PARIS, Inelda BAUSSILLON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Henri-Claude YEBO, Henri-Claude HUET, Gilberte GERARD, Jean Daniel LEBON, Monique BENARD-DESLAY, Catherine TURPIN, Olivier RIVIERE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Laurence MONDON a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFAIRE N°16

**OPERATION « MODERNISATION DES RESEAUX AEP – PROGRAMME 2012
(COMMUNES DU TAMPON, DE SAINT-PHILIPPE ET DE L'ENTRE-DEUX » LOT 1.2
– ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DE L'OFFICE DE L'EAU - APPROBATION DU
PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF**

Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-8 et s.) et considérant l'arrêté préfectoral n°3708/SG/DRCTCV-1 du 30 décembre 2009 prononçant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Sud et sa transformation en Communauté d'Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) assure la gestion du service Eau et des investissements s'y rapportant.

1. Descriptif et opportunités de l'opération

L'analyse des débits de fuite sur de nombreux secteurs des réseaux d'Alimentation en

Affaire n°16 : Opération « Modernisation des réseaux AEP – Programme 2012 – (Communes du Tampon, de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux » - Lot 1.2 : acceptation de la subvention de l'Office de l'Eau et approbation du plan de financement définitif

Eau Potable des communes du Tampon, de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux, conjuguée à des taux d'intervention importants sur certains tronçons vétustes justifient la priorisation de travaux de modernisation de ces tronçons.

Le programme de travaux a été scindé en cinq lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct.

- Les lots 1.1 à 1.4 ont pour objet la réalisation des réseaux d'AEP sur la commune du Tampon

- Le lot 1.1 concerne le secteur de La Pointe/Bérive et plus précisément les chemin de la Pointe, chemin Cascade Pigeon, chemin des Moutardiers, chemin de la Bergerie et chemin Ville Blanche. Il représente un linéaire proche de 3,9 km de conduites projetées.
- Le lot 1.2 concerne le secteur centre ville/14ème km et plus précisément les chemin Ignace Hoareau, impasses Edouard Manès et Albius, chemin Fidélio Robert, chemins Eucher Pothin et Collardeau, rue Paul Hermann et chemin Jules Hoarau. Il représente un linéaire proche de 6,4 km de conduites projetées.
- Le lot 1.3 concerne le secteur Petite ferme/27ème km et plus précisément les chemin Bourg Murat, chemin de la Fournaise, chemin Bory Saint Vincent, chemin Josémon Lauret, chemin Bois Joly Potier, chemin Yvan Séry, chemin des Genets, chemin Commerson, chemin Concession, impasse Formica-les-Hauts, impasse chemin-Maripilli, impasse chemin Philipine et CD 36. Il représente un linéaire proche de 9 km de conduites projetées.
- Le lot 1.4 concerne le secteur 23ème Km/Bois Court et plus précisément les rue Raphaël Douyère, chemin des Alpes, chemin Deurveilher et impasse Gilles Bègue. Il représente un linéaire proche de 6,2 km de conduites projetées.

- Le lot 2 a pour objet la réalisation des réseaux d'AEP sur les communes de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux. Il concerne un linéaire proche de 1,4 km de conduites projetées.

1. Opportunités du financement

L'Assemblée, réunie le 10 avril 2013, a validé le projet d'investissement relatif à cette opération ainsi que son plan de financement prévisionnel et a autorisé le président à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération.

Aussi, sur les 5 secteurs concernés, la demande portant sur le secteur Centre ville/14ème km (lot 1.2) a été adressée à l'Office de l'Eau en octobre 2014.

Les demandes portant sur les lots 1.1, 1.4 et 2 ont déjà fait l'objet d'un conventionnement avec l'Office de l'Eau en date du 13 janvier 2015.

Par ailleurs, le dossier de demande de financement relatif au lot 1.3 a été déposé le 31 octobre 2014 auprès de l'Office de l'Eau et est à ce jour en cours d'instruction.

2.1. Rappel du plan de financement prévisionnel approuvé en séance du 10 avril 2013

Coût total de l'opération HT (sur la base du DCE)	1 790 158,82 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (hors défense incendie et création d'antennes)	1 665 158,82 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (après application du ratio ancienne canalisation/nouvelle canalisation de 0.65)	1 082 353,23 €
Participation Office de l'Eau prévisionnelle (après application du taux de subvention pivot de 50 %)	541 176,62 €

Financiers		Montants HT
Office de l'Eau 30,23 %		541 176,62 €
Communauté d'Agglomération du Sud 69,77 %		
	TVA	1 248 982,20 €
		<u>152 163,50€</u>
8,5 %	Sous-total CASUD	1 401 145,70 €
	Total opération TTC	1 942 322,32 €

Soit une dépense de coût d'opération pour la CASUD de 1 401 145,70 € TTC.

Dans le cadre des objectifs du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Office de l'Eau 2010-2015, par décision du 04 décembre 2014, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau de la Réunion a attribué à la CASUD, une subvention de 510 538,81 € pour le lot 1.2.

2.2 Plan de financement définitif validé par le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau le 04/12/2014

Coût total de l'opération HT	1 687 346,54 €
Montant HT des dépenses éligibles	1 021 077,61 €
Taux de subvention	50,00 %
Participation Office de l'Eau	510 538,81 €

Financiers	Montants HT
Office de l'Eau 30,26 %	510 538,81 €
Communauté d'Agglomération du Sud 69,74 %	1 176 807,73 € <u>143 424,46 €</u>
TVA 8,5 %	1 320
Sous-total CASUD	232,19 €
Total opération TTC	1 830 771,00 €

Soit une dépense de coût d'opération pour la CASUD de 1 320 232,19 € TTC.

Il est donc demandé à l'Assemblée :

- 1- D'accepter la subvention de l'Office de l'Eau attribuée dans le cadre des objectifs du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Office de l'Eau 2010-2015, pour l'opération « Modernisation des réseaux AEP - Programme 2012 - Commune du Tampon, de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux » - Lot 1.2 et arrêtée à 510 538,81 € ;
- 2- D'approuver les plans de financement définitifs et de valider la participation financière de la CASUD à hauteur de 1 320 232,19 € TTC ;
- 3- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

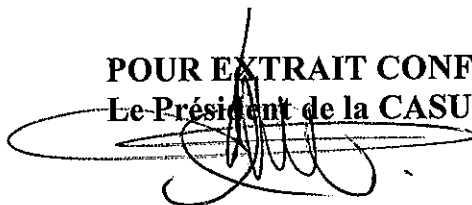
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- 1- D'accepter la subvention de l'Office de l'Eau attribuée dans le cadre des objectifs du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Office de l'Eau 2010-2015, pour l'opération « Modernisation des réseaux AEP - Programme 2012 - Commune du Tampon, de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux » - Lot 1.2 et arrêtée à 510 538,81 € ;
- 2- D'approuver les plans de financement définitifs et de valider la participation financière de la CASUD à hauteur de 1 320 232,19 € TTC ;

- 3- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président de la CASUD



André THIEN AH KOON

